



CYCLE DE FORMATION



MODULES

- Les fondamentaux = Pourquoi s'approprier l'Agenda 2030 ?
- Les moyens d'action = Comment mettre en œuvre une stratégie DD ?

Les deux modules peuvent être suivis indépendamment ou dans la continuité.

FORMAT

- Module 1 = Les fondamentaux – 1 journée
- Module 2 = Les moyens d'action – 1 journée

TARIF

Nous consulter

PUBLIC VISÉ

Collectivités territoriales : élu.es locaux, agent.es territoriaux, affiliés.
Tous niveaux confondus.

Les informations concernant chacun de ces modules sont détaillées ci-après.

« Agenda 2030 : comment mettre en place une transition juste au niveau territorial ? »

Le Comité 21 propose un cycle de formation sur « Agenda 2030 : comment mettre en place une transition juste au niveau territorial ? » visant à former les acteurs à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui constitue un cadre pertinent pour l'action publique locale.

Afin de répondre aux besoins différents des acteurs locaux, et à leurs divers niveaux d'appropriation du référentiel des ODD, plusieurs modules sont proposés.

2 modules de formation, conçus comme 2 étapes successives abordant respectivement les problématiques suivantes :

- Les fondamentaux = Pourquoi s'approprier l'Agenda 2030 ? – Histoire, définition et enjeux de la territorialisation des ODD
- Les moyens d'action = Comment mettre en œuvre une politique de Développement Durable ? – Leviers d'action des collectivités, étapes-clés et outils

En fonction de leur niveau d'appropriation, et de leurs projets, les participants peuvent ne participer qu'à un seul des deux modules. Néanmoins, pour participer aux « moyens d'action », il convient de maîtriser les éléments évoqués dans le cadre des « fondamentaux ».



Objectifs et compétences visés

- **Acquérir une meilleure compréhension** de l'Agenda 2030 à travers son historique et le contenu des ODD qui le composent
- **Mettre en perspective le référentiel des ODD avec les enjeux des collectivités territoriales**
- **S'approprier l'Agenda 2030**, territorialiser les ODD à travers ses politiques publiques et savoir les intégrer dans sa collectivité
- **Évaluer sa contribution à l'Agenda 2030** à l'aide de cibles et d'indicateurs inhérents aux ODD
- **Renforcer ses politiques publiques** et les rendre plus **systemiques** grâce au cadre méthodologique de l'Agenda 2030
- **Identifier des étapes-clés pour mettre en œuvre une démarche « Agenda 2030 local »**





Les ODD au service de la transformation des territoires : pourquoi s'appropriier l'Agenda 2030 ? (Les fondamentaux)



MODULE 1 - Présentation

Objectifs et compétences visés

- **Acquérir une meilleure compréhension** de l'Agenda 2030 à travers son historique et le contenu des ODD qui le composent
- **Mettre en perspective le référentiel des ODD avec les enjeux des collectivités territoriales**
- **S'approprier l'Agenda 2030** et territorialiser les ODD à travers ses politiques publiques

Ce module a pour ambition de permettre l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités territoriales. Il permettra d'offrir des clés de compréhension des ODD et de les mettre en perspective avec les enjeux des collectivités.

Programme du module

1. Connaître les bases de l'Agenda 2030 : origine, cadre et ambitions

- Retour sur l'origine et le cadre de l'Agenda 2030. Aujourd'hui, quelles avancées concrètes dans le monde et en France ?
 - Découvrir les 17 ODD et leurs logiques. Quelles ambitions de l'Agenda 2030 pour la France et les territoires ?
- Un premier temps pour s'approprier l'Agenda 2030, ponctué de moments participatifs, de quizz, de retours d'expériences françaises ou internationales sur la mise en œuvre des ODD dans les territoires.*

2. Les collectivités territoriales et l'Agenda 2030 : intérêts et compétences

- Les compétences des collectivités au regard de l'Agenda 2030 : qui peut agir sur quoi ? Analyse des différentes compétences des collectivités pour atteindre les Objectifs de Développement Durable ;
 - Les enjeux de la territorialisation des ODD : vers une démarche d'Agenda 2030 local ?
- Un second temps qui s'appuie sur des retours d'expériences pour comprendre l'étendue de l'application de l'Agenda 2030.*

3. Manipuler les ODD : outils et cas pratiques

- Identifier les ODD prioritaires au regard de l'action locale : un exercice de mise en perspective des ODD avec ses compétences
- Les ODD au service des politiques publiques locales : quelle appropriation par les collectivités ? Panorama d'exemples d'appropriation et de méthodologies développées par les collectivités françaises ;

Un dernier temps pour s'approprier pleinement l'Agenda 2030 par la mise en pratique sur des exemples concrets et repartir avec les outils pour intégrer les ODD dans ses politiques publiques.



Les ODD au service de la transformation des territoires : comment mettre en œuvre une stratégie DD ? (Les moyens d'action)



MODULE 2 - Présentation

Objectifs et compétences visés

- **S'approprier l'Agenda 2030**, territorialiser les ODD à travers ses politiques publiques et savoir les intégrer dans sa collectivité
- **Évaluer sa contribution à l'Agenda 2030** à l'aide de cibles et d'indicateurs inhérents aux ODD
- **Renforcer ses politiques publiques** et les rendre plus **systemiques** grâce au cadre méthodologique de l'Agenda 2030
- **Identifier les étapes-clés pour mettre en œuvre une démarche « Agenda 2030 local »**

Ce module a pour ambition de permettre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par les collectivités territoriales. Il permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre pour déployer une stratégie de développement durable et s'engager dans une démarche Agenda 2030 local : présentations interactives, outils d'animation, ateliers participatifs et échanges entre participants seront au rendez-vous.

Programme du module

1. Les collectivités territoriales et l'Agenda 2030 : compétences et leviers d'action

- Les compétences des collectivités au regard de l'Agenda 2030 : qui peut agir sur quoi ? Analyse des différentes compétences des collectivités pour atteindre les Objectifs de Développement Durable ;
- Les leviers d'action des collectivités au regard de l'Agenda 2030 : quels leviers d'action pour quelle collectivité ? Analyse des leviers financiers, opérationnels, stratégiques et organisationnels pour répondre aux ODD.

Un premier temps qui s'appuie sur des retours d'expériences pour connaître l'étendue d'application de l'Agenda 2030 et les leviers qu'il apporte pour l'élaboration des politiques publiques, de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle.

2. Mettre en œuvre un Agenda 2030 local : prérequis méthodologiques et étapes-clés

- Mobiliser ses parties-prenantes internes et externes : qui et comment mobiliser ? ;
- Réaliser son diagnostic et identifier ses enjeux prioritaires ;
- Définir son plan d'actions et mettre en œuvre les outils de pilotage associés (gouvernance...) ;
- Mettre en œuvre le suivi de son plan d'actions et évaluer son impact.

Un deuxième temps qui s'appuie sur des exemples pour identifier les étapes-clés et outils disponibles pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable « Agenda 2030 local ».

3. Passer aux ODD : outils, exemples et cas pratiques

- Panorama d'exemples d'appropriation et de méthodologies développées par les collectivités françaises au regard des étapes-clés stratégiques ;
- Scanner une politique locale au prisme de l'Agenda 2030 : comment utiliser les ODD pour améliorer son ambition et l'impact de son action en matière environnementale et sociétale ?

Un dernier temps pour s'approprier pleinement l'Agenda 2030 par la mise en pratique sur des exemples concrets et repartir avec les outils pour intégrer les ODD dans ses politiques publiques.

→ Modalités pédagogiques

Les pédagogies mises en œuvre sont actives et participatives, c'est-à-dire qu'elles impliquent les stagiaires dans l'expérience et les expérimentations, sur le plan des ressentis et de l'analyse. Cela se traduit par :

+

« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustrations apporte de la pertinence aux apports théoriques.

→

Moyens et outils

- . Un support stagiaire
- . Le guide « Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises »
- . Une liste de ressources documentaires
- . Outil numérique WOOLAP

+

Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques,...) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.

+

Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.

→ Taux de recommandation

Relatif aux éditions précédentes de cette formation

- 100% des participants recommandent cette formation
- Nombre d'abandon : 0

→

Ils témoignent

*"Formation très complète"
"A la fois une vision globale et du concret à travers des exemples"
"Beaucoup de contenu et d'exemples concrets"*

→ Modalités d'évaluation

+

Un **questionnaire** sera à compléter **en amont** de la formation pour évaluer votre niveau ainsi que vos attentes concernant cette session, afin que nous puissions être au plus près de vos besoins. Tout **au long de la formation, des quizz et exercices pratiques** vous permettront d'acquérir les compétences vous permettant de vous approprier au mieux les ODD. Enfin, à **l'issue de la formation, un questionnaire** sera également à compléter afin de mesurer votre satisfaction et vérifier l'acquisition des principales notions.



Simon LUCK, Responsable Territoires Durables au Comité 21

Diplômé de Sciences Po Strasbourg et docteur en science politique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Spécialiste de participation citoyenne et de militantisme, il a exercé en tant qu'enseignant-chercheur avant de se consacrer à l'administration de la recherche à l'Université Paris-Est Créteil puis à l'Institut d'études avancées de Paris. Ce parcours l'a conduit à s'impliquer notamment dans des projets relatifs à la transition énergétique des territoires, la résilience territoriale ou encore l'économie circulaire et le réemploi. Après une formation aux enjeux environnementaux contemporains au Campus de la Transition et une certification de facilitateur d'intelligence collective, il a rejoint l'équipe du Comité 21 en 2024 en tant que Responsable Territoires durables et Citoyenneté écologique

[Linkedin](#)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Contenu de la formation : Simon LUCK – luck@comite21.org

Suivi administratif : Claire SEHIER – sehier@comite21.org

→ **Un Organisme de formation conforme au référentiel national Qualiopi**

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Le Comité 21 répond aux exigences du Référentiel national **Qualiopi**, sur la catégorie d'actions suivante : actions de formation (OF - L.6313-1 - 1°). [Lien vers le certificat.](#)



Réseau National / siège

Fab City Hub
62 bis rue de Mouzaïa
75019 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

N° de déclaration d'activité du Comité 21 en tant qu'organisme de formation : 11 75 53 173 75
N° de SIRET : 399 155 779 00089

Réseau Grand Ouest

3 boulevard de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org

